

Le ministère poursuit en différentes parties du pays un programme de causeries-démonstrations données par des spécialistes en économie domestique sur la valeur nutritive du poisson et les bonnes manières de l'apprêter. Ce programme, en marche depuis quelques années, vise à augmenter la demande de produits de la pêche.

Pour la gouverne du pêcheur, des rapports et des pronostics météorologiques, préparés par le Service météorologique fédéral, sont radiodiffusés plusieurs fois par jour par Radio-Canada dans les régions de pêche concernées; ces rapports sont aussi à la disposition d'autres postes.

Afin d'augmenter la production des pêcheries en vue de répondre aux besoins alimentaires spéciaux durant la guerre, des subventions sur la construction de bateaux de pêche de certains types ont été versées par le ministère des Pêcheries. Il s'est construit, en vertu de ce plan, 20 bateaux du type pinasse à seine sur la côte du Pacifique et environ 15 chalutiers sur la côte de l'Atlantique. Depuis la guerre, on a construit 10 ou 15 autres chalutiers grâce au maintien du plan sur la côte de l'Atlantique.

Primes de pêche.—Une prime, établie par loi du Parlement et représentant l'intérêt sur le montant attribué par la sentence arbitrale d'Halifax, est versée annuellement aux pêcheurs et propriétaires de bateaux et navires de pêche de la côte de l'Atlantique, afin d'aider à la mise en valeur des pêcheries maritimes et à la construction de bateaux et navires (45 Vict., ch. 18, 1882, et 54-55 Vict., ch. 42, 1891).

1.—Primes versées par l'État aux pêcheurs, par province, 1945 et 1946

Province	1945		1946	
	Primes	Montant ¹	Primes	Montant ¹
	nombre	\$	nombre	\$
Île du Prince-Édouard.....	1,242	9,813	1,456	10,910
Nouvelle-Écosse.....	8,842	78,431	9,594	82,008
Nouveau-Brunswick.....	2,248	20,717	2,418	20,961
Québec.....	6,211	50,914	5,953	46,112
Totaux.....	18,543	159,875	19,421	159,991

¹ Y compris paiements aux propriétaires de bateaux et navires.

Recherches scientifiques.—La Commission des recherches sur les pêcheries du Canada, qui relève du ministre des Pêcheries, est la division scientifique du ministère. La Commission dirige six stations permanentes de recherches sur les pêcheries,—deux sur la côte du Pacifique, trois sur la côte de l'Atlantique, et une à Winnipeg qui s'occupe exclusivement d'études sur les pêcheries en eau douce,—et une ou deux sous-stations. Des spécialistes et des techniciens de la pêche poursuivent à ces stations ou dans le rayon de ces stations, toute l'année durant, des recherches et des expériences en rapport avec les problèmes des pêcheries canadiennes. Quelques-unes de ces stations s'occupent d'études biologiques et d'autres, de recherches et d'expériences en matière de manipulation et de conditionnement du poisson. Il est question des recherches sur les pêcheries dans un article spécial sur les recherches scientifiques et industrielles paru aux pp. 1024-1028 de l'*Annuaire* de 1940.

Problèmes internationaux.—Depuis 1933, d'après le *modus videndi* issu du traité non ratifié de 1888, les bateaux de pêche des États-Unis sont de nouveau autorisés à pénétrer dans les ports canadiens de l'Atlantique pour acheter de la boëtte et